

Soins à basse variabilité : les pédiatres pas consultés

02/03/18 à 09:12 - Mise à jour à 10:00

Source: Le Journal Du Médecin

Dans une lettre à Maggie De Block avec copie à Jo De Cock, patron de l'Inami, Michel Pletincx, président de l'Association professionnelle belge des pédiatres et Yves Louis, secrétaire-général de l'Absym, se plaignent que les pédiatres n'ont pas été consultés. Ils demandent notamment que l'assistance du pédiatre à la naissance ne fasse pas partie du financement forfaitaire au même titre que les péridurales des anesthésistes. Idem pour les nouveau-nés transférés en services de néonatalogie intensive.



medicine, healthcare, pediatry and people concept - close up of doctor with stethoscope listening to baby on medical exam at clinic © © lev dolgachov

Madame la ministre, Monsieur le Directeur général,

Concerne : soins à faible variabilité

Le financement des soins à faible variabilité va être instauré pour un certain nombre d'APDRGs. Nous constatons cependant que les médecins impliqués, en particulier les pédiatres, ne sont pas consultés alors que les soins aux nouveau-nés y sont concernés. Nous tenons donc à relever les points suivants :

-L'obstétricien peut faire appel à l'anesthésiste pour installer une péridurale mais il doit aussi faire appel au pédiatre si une naissance à risque se présente. Les accouchements par césarienne ne représentent qu'une partie des naissances à risque où la présence du pédiatre à l'accouchement est nécessaire. Là où les équipes de pédiatres sont suffisantes et disponibles, les appels correspondent aux nécessités médicales mais si le nombre de pédiatres est insuffisant, il y a sous-consommation. On ne peut donc se baser sur la moyenne actuelle du nombre de présences de pédiatres aux naissances ni la considérer comme un chiffre optimal. Nous demandons donc que l'assistance du pédiatre à la naissance ne fasse pas partie du financement forfaitaire au même titre que les péridurales des anesthésistes. Sans compter que le système des suppléments tel qu'il est envisagé va encore pénaliser les pédiatres dont les honoraires sont déjà parmi les plus bas des médecins hospitaliers.

-Les nouveau-nés transférés en NIC ou en N doivent être exclus des soins de basse variabilité. Si l'enfant hospitalisé en NIC est reconnu, celui qui séjourne en N* (qui rassemble la majorité Association Professionnelle belge des Pédiatres des nouveau-nés malades) reste dépendant des suites de l'accouchement. C'est l'index de sévérité de l'enfant qui doit être pris en compte et pas celui de la mère.*

-Régulièrement un accouchement normal donne naissance à un enfant qui nécessite des soins semi-intensifs comme un support respiratoire (CPAP) ou le traitement d'une infection néonatale grave. Il est grand temps que la Belgique reconnaisse l'existence pleine et entière du nouveau-né dès sa naissance alors qu'actuellement il est considéré comme un appendice de sa mère.

-La Pédiatrie est une spécialité particulière puisqu'elle prend en charge les soins d'individus de la naissance à l'adolescence. Il est regrettable que les experts pédiatres ne soient pas consultés spontanément et invités dans les Commissions dès que les soins aux enfants sont concernés. Nous demandons donc à être entendus par les autorités compétentes.

Avec nos meilleurs sentiments, ...